

COUR D'APPEL DE PARIS



TRIBUNAL JUDICIAIRE D'ÉVRY

ACTIVITÉ **2021**

INTRODUCTION

L'année 2021 a été largement marquée par de nombreuses difficultés inhérentes à l'évolution de la pandémie de Covid-19 et à ses conséquences sur l'activité socio-économique et judiciaire de notre pays ainsi, comme pour le reste de la société, que sur la santé des personnels. Elle s'est achevée par un mouvement exceptionnel d'expression du monde judiciaire ayant révélé une crise profonde et existentielle des acteurs de la justice.

Les causes structurelles de cette crise, qui couve depuis de nombreuses années en raison d'une sous-dotation manifeste et reconnue de l'institution judiciaire, de l'accroissement continu de ses missions, d'une dette numérique immense et d'une complexification des textes et procédures, n'ont cessé de s'aggraver avec le temps, en dépit de l'augmentation récente de ses moyens, qui a été limitée au redémarrage de l'activité de l'année 2020 et à la résorption, en 2021, d'une partie du stock des affaires en cours.

Nous partageons très largement ces constats et prenons la mesure de cette expression collective, dont l'année 2022 devra permettre de tirer les conséquences pour créer les conditions d'une justice forte et efficace au plan national mais également au plan local.

Notre juridiction, en effet, est toujours handicapée par une structure insuffisante à répondre à l'exercice de l'ensemble de ses missions ainsi que par un large déficit de son effectif de greffe. Le défi sera de confirmer les bons résultats obtenus en 2021 grâce à l'engagement exceptionnel de tous les personnels, avec toutefois pour priorité la préservation de la santé de chacun et la qualité des conditions de travail de tous.

Les magistrats et fonctionnaires ont, à cet égard, su parfaitement se préparer à l'entrée en vigueur des réformes du divorce et de la justice des mineurs. Les ordonnances de protection des femmes victimes de violences sont rendues dans le délai légal de 6 jours, des bracelets anti-rapprochements sont prononcés en nombre croissant, la peine de travail d'intérêt général poursuit sa progression et le traitement concerté des violences conjugales a franchi un cap qualitatif avec la mise en œuvre d'une instance interne d'échange sur ces problématiques.

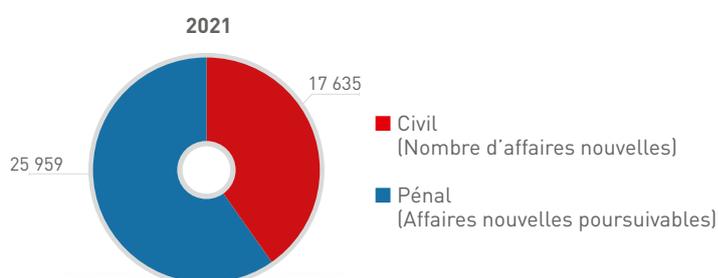
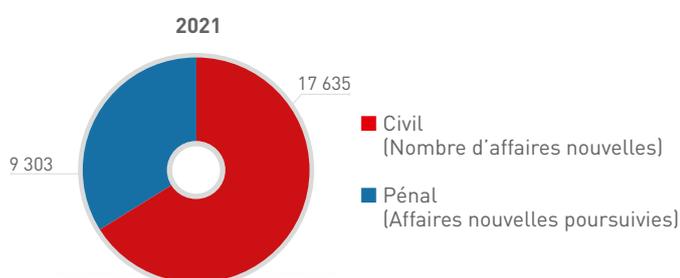
Les justiciables seront, en 2022, au cœur de notre action, notamment au titre de la qualité de l'accueil des victimes. Notre tribunal aura en effet le privilège, mais aussi la lourde charge, d'organiser en son sein le procès de la catastrophe ferroviaire de Brétigny-sur-Orge, qui se tiendra du 25 avril au 17 juin 2022.

Nous sommes profondément reconnaissants à toutes celles et ceux qui participent à la bonne marche de notre juridiction et leur exprimons toute notre gratitude.

Nous souhaitons à vous-mêmes et vos proches une excellente année.

Le procureur de la République
Caroline Nisand

Le président du tribunal
Benjamin Deparis

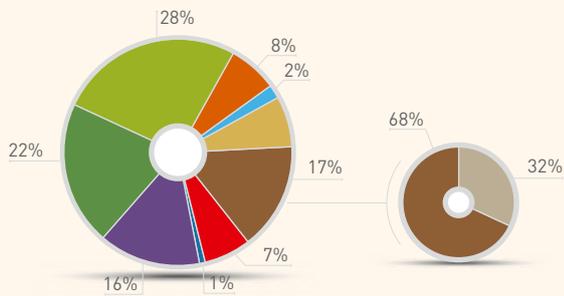
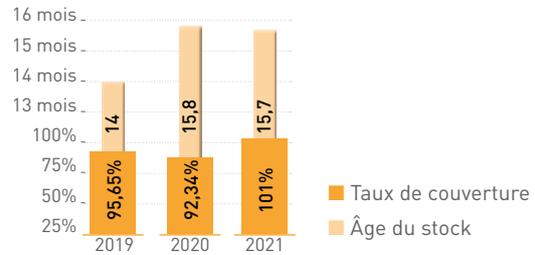
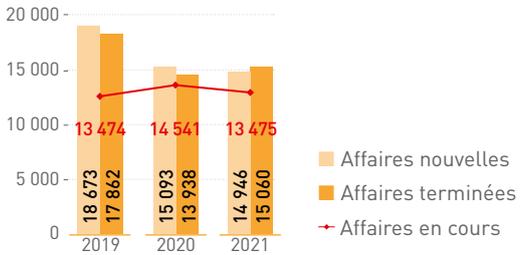




ACTIVITÉ CIVILE



SERVICE CIVIL

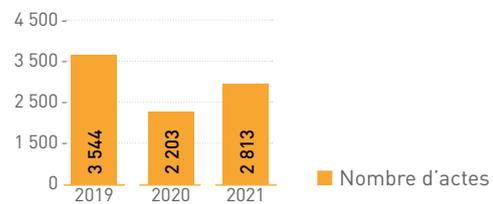


Structure du contentieux civil

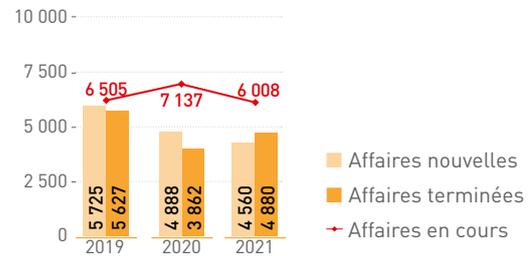
Affaires nouvelles 2021 (À compter du 1^{er} janvier 2021)

- Référés et requêtes
- Contentieux civil général
- Affaires familiales
- Exécution
- Indemnisation du préjudice corporel
- Tutelles mineurs
- Juge des libertés et de la détention civil
- dont étrangers
- dont hospitalisation sous contrainte
- Contentieux social
- Autres

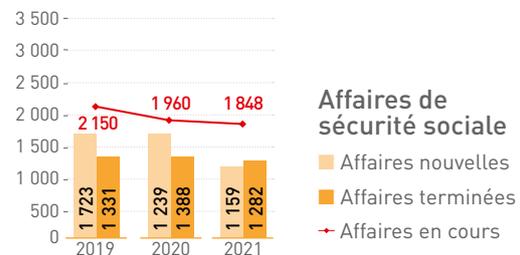
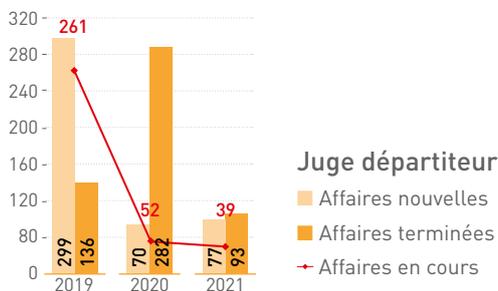
Actes de greffe



AFFAIRES FAMILIALES



AFFAIRES SOCIALES



JUSTICE CIVILE DE PROXIMITÉ

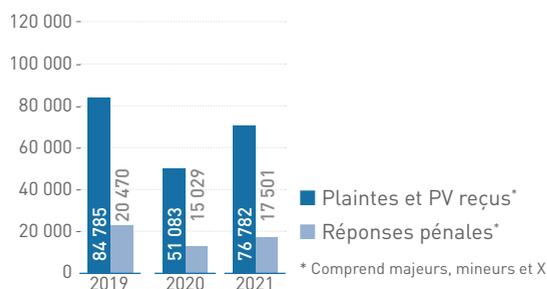
Décisions rendues

	Référés	Affaires civiles	Nationalité	Surendettement	Tutelles Décisions rendues	Tutelles Nbre de mesures en cours	Injonctions de payer	Saisie des rémunérations
2021	895	5 431	2 092	755	7 289	9 448	5 600	7 101
2020	1 019	4 751	1 788	732	7 228	6 977	6 021	6 476
2019	1 206	7 370	1 966	1 243	6 040	10 011	8 159	6 512

ACTIVITÉ PÉNALE



SERVICE PÉNAL



POURSUITE DES MAJEURS

	Plaintes et PV reçus	Affaires poursuivables	Procédures alternatives aux poursuites	Taux de réponse pénale
2021	51 690	25 959	8 198	81,75%
2020	40 282	16 466	5 901	83%
2019	55 186	26 033	10 327	79%

MODALITÉS DES POURSUITES

2021



ACTIVITÉ PÉNALE DU SIÈGE

Décisions rendues

	Tribunal correctionnel	Tribunal de police	Cour d'assises
2021	10 297	765	65
2020	8 750	667	53
2019	9 458	583	80

Instruction

	Ouverture d'information	Fin d'information
2021	256	126
2020	239	187
2019	228	196

Application des peines

	Milieu ouvert	Statuant sur la détention	Tribunal de l'application des peines
2021	4 854	3 233	44
2020	3 466	2 663	17
2019	4 741	2 851	28

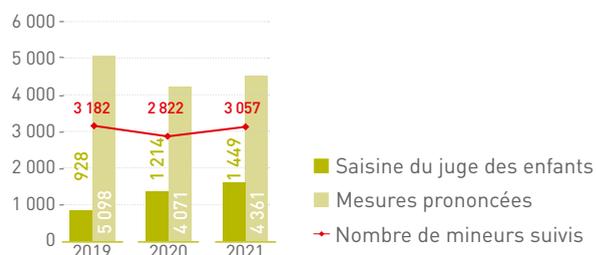
Juge des libertés et de la détention - Pénal

	Décisions rendues	dont sur saisine du parquet
2021	4 052	-
2020	3 842	2 814
2019	3 728	2 856

JUSTICE DES MINEURS



ASSISTANCE ÉDUCATIVE



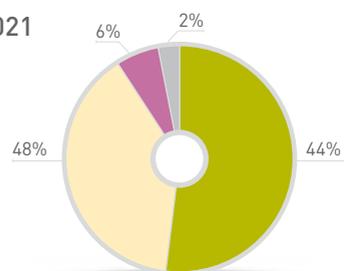
Mineurs non-accompagnés

	Mesures ouvertes
2021	173
2020	208
2019	-

ACTIVITÉ PÉNALE

	Plaintes et PV reçus	Affaires poursuivables	Procédures alternatives aux poursuites	Nombre de mineurs déférés	Taux de réponse pénale
2021	3 203	2 499	1 134	485	93,7%
2020	2 446	1 512	865	453	87%
2019	3 751	2 353	1 591	506	85 %

2021



Répartition des poursuites

- Requêtes pénales
- Convocation par officier de police judiciaire
- Comparution à brefs délais
- Saisines du juge d'instruction

Activité pénale du siège - Décisions rendues

	Juge des enfants	Tribunal pour enfants	Cours d'assises mineurs
2021	513	873	3
2020	325	450	5
2019	432	378	6

Activité pénale du siège - Post-sentenciel

	Juge des enfants
2021	76
2020	96
2019	72

ACCÈS AU DROIT & AIDE JURIDICTIONNELLE



Maisons de justice et du droit Points d'accès au droit	Nombre d'unités	Nombre de personnes accueillies ou renseignées
Maison de justice et du droit	4	-
Points d'accès aux droit	30	72 988
Service d'accueil unique du justiciable		38 071

Aide juridictionnelle	Nombre de décisions juridictionnelles	Délai de traitement avant première décision
2021	12 145	73
2020	11 461	52
2019	15 736	60

EFFECTIFS



	Effectif théorique	Effectif réel (ETPE)
Magistrats du siège	76	72
Magistrats du parquet	32	30,7
Fonctionnaires tribunal judiciaire	244	212,30
Fonctionnaires tribunaux de proximité	55	48,50
	Nombre	
Avocats	368	
Conciliateurs	36	